



Décès d'un parent pendant mes congés

Par **agnessidi**, le **22/08/2008** à **14:24**

ma mère est décédée alors que j'étais en congé payé

ai-je droit à 3 jours pour deuil ?

merci de me répondre

Par **cad91**, le **25/08/2008** à **01:54**

La jurisprudence a décidé que les autorisations d'absence pour événement familiaux accordés doivent être pris dans une période raisonnable de l'événement. mais non obligatoirement le jour de l'événement.

Il est raisonnable de penser qu'un tel congés se prend dans la semaine qui suit le décès, mais si vous étiez déjà en congés, cette autorisation d'absence ne se justifie pas et ne pourrait en aucun cas entraîner une prolongation d'autant de vos congés.

Vous pouvez éventuellement demander ultérieurement une autorisation d'absence au motif du décès pour régler la succession (justificatif de la convocation chez le notaire), mais il s'agira plus d'une décision discrétionnaire de la part votre employeur que d'un droit.